

Copropriétés & Diagnostic

Dossier de presse Salon de la Copropriété 2019

Copropriétés & Diagnostic est un bureau d'études dont la vocation est de faire réussir les projets de rénovation énergétique en copropriété.

Sa spécificité est de pouvoir intervenir de A à Z sur un projet : de la genèse d'un projet à la fin des travaux grâce à la maîtrise de plusieurs métiers (audit énergétique, DTG, ingénierie financière, assistance à maîtrise d'ouvrage) et à son habilitation d'opérateur conseil par l'Agence Nationale de l'Habitat.

Contact : Christophe Rossi, responsable communication

Tél. : 06 28 11 80 55

Courriel : christophe@coprodiag.fr

Web : www.coproprietes-diagnostic.fr

AVRIL 2019

Nathalie Taillade reçoit le Trophée Engie / Paris Match « C'est aussi ma terre ».

<https://www.coproprietes-diagnostic.fr/actualite/notre-presidente-distinguee-par-engie-et-paris-match>

Nathalie Taillade, Présidente de Copropriétés & Diagnostic a toujours été sensible aux questions environnementales. Le lancement en 2013 du plan de rénovation énergétique de l'habitat l'a interpellé. Elle s'est alors lancée dans la rénovation de sa propre copropriété et est devenue une des pionnières de l'ingénierie financière et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en France.



Son engagement dans le développement durable a été récompensé par le **Trophée Engie / Paris Match « C'est aussi ma terre »** dans la catégorie « **Syndic et Copropriété** ». Le jury était présidé par **Catherine Bréchnac**, Secrétaire perpétuelle de l'Académie des

Sciences, ancienne **Présidente du CNRS** et du Haut Conseil des Biotechnologies. La rénovation énergétique qu'elle a initiée en 2012 dans sa propre copropriété a été qualifiée d'exemplaire car les chiffres sont éloquentes et montrent tout l'intérêt des dispositifs d'aides pour lutter contre le réchauffement climatique.

Au total **pour un budget de 2 028 000 €, 950 000 € ont été obtenus, soit 47 % des travaux financés par des aides, hors CEE. La facture énergie annuelle a baissé de 39 % et les émissions de gaz à effet de serre de 56 %.**

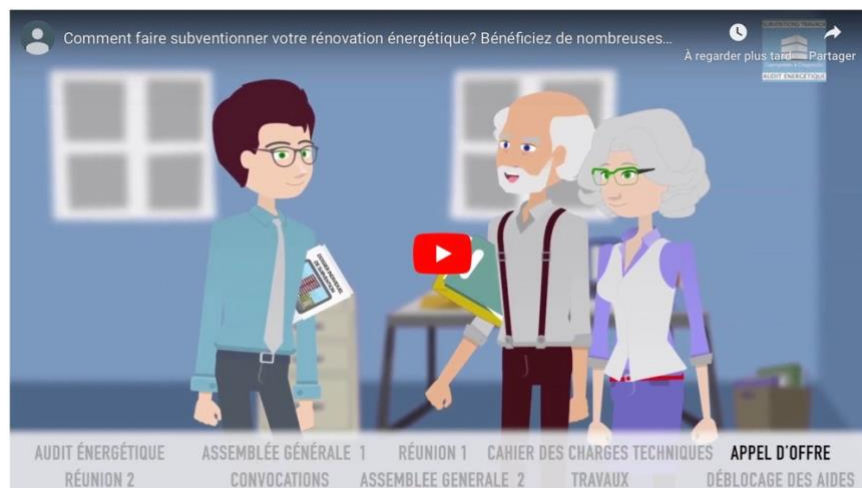
Lors d'une récente interview, Nathalie Taillade a précisé la logique qui la guidait dans ce projet : *« L'objectif de performance énergétique à atteindre à Taverny a été fixé grâce à l'étude de l'audit énergétique. Cette étude nous montrait qu'il était possible de faire passer la résidence de l'étiquette D à l'étiquette B en réduisant d'environ 52 % nos consommations énergétiques. Du fait du montant des travaux, il fallait que le montant des quotes-parts soit supportable psychologiquement par les membres de la copropriété. Suivant le profil des copropriétaires, je savais que je pouvais réussir à obtenir de 35 à 100 % du montant des travaux couverts par les aides et subventions. [...] De cette expérience est née la méthodologie que j'ai formalisé à la création de Copropriétés & Diagnostic pour un accompagnement optimisé des copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique. »*

JUIN 2019

Production d'un film d'animation à caractère pédagogique

Fin 2018, un sondage OPINIONWAY sur un échantillon de 2 000 personnes montrait de la population française ignorait tout des aides à la rénovation énergétique. Nous constatons aussi sur le terrain qu'il était parfois complexe de faire comprendre à l'ensemble des membres d'une copropriété qu'une méthodologie précise doit être respectée.

Nous avons donc décidé de produire début 2019 une vidéo explicative en décomposant les différentes étapes **de la réalisation de l'audit énergétique jusqu'au versement des subventions.**



<https://www.coproprietes-diagnostic.fr/beneficiez-de-subventions-pour-financer-vos-travaux>

JUILLET 2019

La certification OPQIBI de Copropriété & Diagnostic

L'OPQIBI délivre des **certificats de qualification** aux prestataires exerçant l'ingénierie dans différents domaines dont ceux de l'énergie et du bâtiment. Il s'agit d'un organisme indépendant accrédité par la Cofrac.

Son système de qualification est défini par la norme AFNOR NF X50-091 relative au fonctionnement des organismes de qualification.

Nous avons obtenu la certification de notre ingénierie financière et **nous sommes désormais labellisés RGE, Reconnu Garant de l'Environnement.**



Cette certification, comme notre habilitation d'opérateur-conseil de l'ANAH, permettent de montrer aux copropriétés que nos préconisations sont pertinentes.

Elle permet aussi aux copropriétés de bénéficier de certaines subventions qui ne sont pas accessibles lorsque l'on travaille avec une société qui n'est pas certifiée.

ÉTÉ 2019

Bilan pluriannuel

Ce fut l'occasion de faire un point quantitatif et qualitatif de notre activité. Nous avons mené à bien plus de 15 missions d'ingénierie financière et 50 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans 15 départements français. Ce sont au total plus de 30 000 foyers que nous avons accompagné en :

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage,**
- **Ingénierie financière,**
- **Audit énergétique, DPE, DTG.**

Pour les dossiers instruits en assistance à maîtrise d'ouvrage, le montant des aides obtenues représente généralement de 25 à 85 % du montant de la quote-part travaux individuelle.

On total nous avons généré 332 913 097 € d'économies de chauffage potentielles pour une baisse des émissions potentielle des GES correspondant à 687 743 tonnes équivalent CO2 sur les dix prochaines années.

La raison principale de ce succès est analysée comme étant notre faculté à proposer **un projet adapté à la réalité socio-économique des copropriétés** et à **donner des informations sur mesure** :

- **Les quotes-parts travaux des copropriétaires** en fonction du type de logement et des ressources de chacun,
- **Le montant des subventions** dont peuvent bénéficier les copropriétaires,
- La future **baisse de la facture énergétique**,
- **Les solutions de financement** individuelles et collectives.

Quand les copropriétaires peuvent parfaitement se projeter dans un projet, le vote des travaux est grandement facilité.

NOVEMBRE 2019

Conférence au salon de la copropriété

A l'occasion de notre présence au salon de la copropriété notre présidente **participera à une conférence le 14 novembre de 11h00 à 12h30** sur le thème de la réussite de la transition énergétique en copropriété (obligations, aides, réalisations des travaux).



Décembre 2019

Fin des travaux mis en œuvre dans le cadre du premier dispositif Copropriété Fragile de l'ANAH instruit en France

Nous avons accompagné dès 2015 une copropriété de 406 logements à Franconville pour la réalisation de sa rénovation énergétique. Pour la première fois en France **le dispositif Habiter Mieux Copropriété Fragile de l'ANAH** était utilisé. Pour un budget de 4 627 000 €, 2 290 000 € de subventions ont été obtenues soit 49 % du budget travaux.



Un des bâtiments du site de Franconville avant et après travaux

Les travaux seront finis fin 2019-début 2020 alors que nous instruisons 7 autres dossiers de rénovation énergétique qui n'auraient jamais vu le jour sans ce dispositif ; nous constatons son adaptation à la problématique qu'il est censé résoudre.

Nous saluons le projet de transformation du CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition énergétique) afin que le crédit d'impôt soit versé plus tôt aux copropriétaires dont les ressources sont les plus modestes mais nous nous inquiétons aussi que le CITE soit soumis à conditions de ressource car cela risque de freiner ou d'empêcher de nombreux autres projets de voir le jour.